

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Audition du Protecteur du citoyen

Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2000-20101210

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 20101
 ORGANISATION DES TRAVAUX.....1
 AUDITION1

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II Procès-verbaux des séances de travail du 29 octobre 2009 et du 20 septembre 2010

Séance du lundi 20 septembre 2010

Mandat : Audition du Protecteur du citoyen (Décision de la Commission le 29 octobre 2009)

Membres présents :

M. Drainville (Marie-Victorin), président

M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M. Bergeron (Verchères) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Bouillé (Iberville) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)

M^{me} Doyer (Matapédia) en remplacement de M^{me} Beaudoin (Rosemont)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)

M. Grondin (Beauce-Nord) en remplacement de M^{me} Roy (Lotbinière)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Témoin :

Protecteur du citoyen :

M^{me} Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen

M^{me} Louise Rousseau, directrice des études et mandats d'initiative

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 03, M. Drainville (Marie-Victorin) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITION

À 14 h 05, la Commission entend le Protecteur du citoyen.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

M. Bachand (Arthabaska) remplace M. le président.

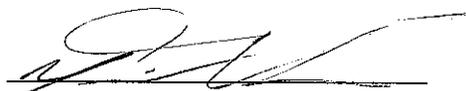
L'échange se poursuit.

M. Drainville (Marie-Victorin) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

À 17 h 08, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

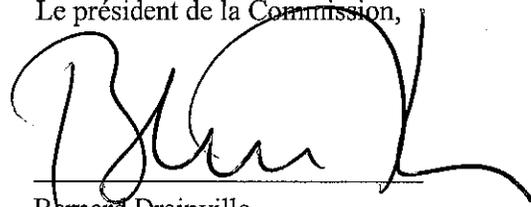


Yannick Vachon

YV/mlc

Québec, le 20 septembre 2010

Le président de la Commission,



Bernard Drainville

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES INSTITUTIONS

Audition du Protecteur du citoyen

Le 20 septembre 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau

ORDRE DU JOUR

14 h 00 PROTECTEUR DU CITOYEN

- Représenté par :
- M^{me} Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen
 - M. Marc-André Dowd, vice-protecteur à la prévention et à l'innovation
 - M. Claude Dussault, vice-protecteur aux services aux citoyens et aux usagers
 - M. Jean-François Bernier, secrétaire général et directeur des affaires juridiques
 - M^{me} Louise Rousseau, directrice des études et mandats d'initiative

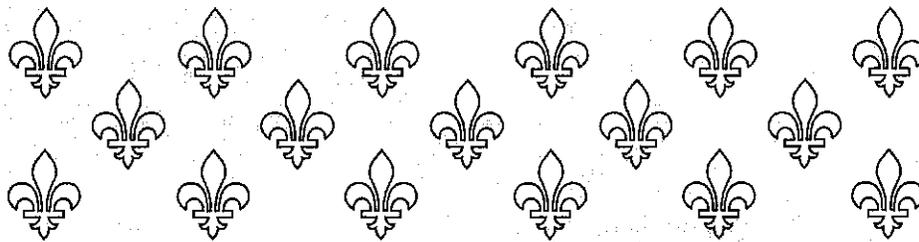
17 h 00 *Suspension – Une séance de travail suivra à la salle RC.171 de 17 h 00 à 17 h 30.*

YV/mlc

Québec, le 16 septembre 2010 (16 h)

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail du
29 octobre 2009 et du 20 septembre 2010**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 octobre 2009

Organiser les travaux de la Commission

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 29 octobre 2009

Mandat : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Drainville (Marie-Victorin), président

M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Hivon (Joliette)

M. Kelley (Jacques-Cartier)

M. Marsan (Robert-Baldwin)

M^{me} Vallée (Gatineau)

Autre personne présente :

M. André Grenier, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 13 h 11, M. Drainville (Marie-Victorin) déclare la séance ouverte.

M. le président fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de débiter la séance par les points « Audition du Protecteur du citoyen » et « Mandat de reddition de comptes ».

1. Audition du Protecteur du citoyen

M. le président indique qu'en vertu de l'article 294.1 du Règlement, la Commission des institutions doit entendre, à chaque année, le Protecteur du citoyen. Il rappelle que ce mandat n'a jamais été effectué par la Commission.

M. le président mentionne qu'au cours de la dernière année, le Protecteur du citoyen a déposé à l'Assemblée nationale, en plus de son rapport annuel 2008-2009, deux rapports spéciaux; un premier portant sur la gestion gouvernementale de la crise de la listériose et un second portant sur les services gouvernementaux destinés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement.

M. le président indique que la Commission de l'administration publique s'est donné le mandat d'entendre le Protecteur du citoyen concernant son rapport annuel de gestion 2008-2009. En vertu de l'article 8.1 des Règles de fonctionnement, la Commission des institutions doit faire part à la Commission de l'administration publique de son intention d'accomplir ou non ce mandat.

Une discussion s'engage.

Conformément à l'article 294.1 du Règlement, il est convenu de procéder à chaque année, sous réserve de l'autorisation des leaders de chaque groupe parlementaire, à l'audition publique du Protecteur du citoyen.

Il est convenu que la prochaine audition du Protecteur du citoyen portera principalement sur les activités qui font l'objet de son rapport annuel 2008-2009 ainsi que sur ses deux rapports spéciaux, soit celui portant sur la crise de la listériose et celui portant sur les troubles envahissants du développement. La Commission laisse à la Commission de l'administration publique le soin de procéder à l'audition du Protecteur du citoyen sur son rapport annuel de gestion 2008-2009.

Il est également convenu de déléguer l'organisation de ce mandat au comité directeur de la Commission.

2. Mandat de reddition de comptes

M. le président mentionne qu'en vertu du nouvel article 293.1, introduit dans le Règlement à la suite de la réforme parlementaire d'avril 2009, la Commission doit maintenant entendre, au moins une fois tous les quatre ans, les ministères et organismes qui relèvent de son domaine de compétence, et ce, afin de discuter de leur gestion administrative. Ce mandat découle d'une obligation prévue dans la Loi sur l'administration publique. M. le président présente la liste des organismes et des ministères qui relèvent du domaine de compétence de la Commission.

M. le président indique que la Commission de l'administration publique, qui effectue également ce type de mandat, examine déjà la gestion administrative de la très grande majorité des organismes et des ministères relevant de la Commission. De tous les organismes visés par l'article 293.1 du Règlement et de la Loi sur l'administration publique, seulement six ne font pas l'objet d'un examen par la Commission de l'administration publique.

Une discussion s'engage.

Il est convenu que dans le choix des organismes et ministères pouvant faire l'objet d'un mandat de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1 du Règlement, la Commission évaluera en priorité les organismes dont la gestion administrative n'est examinée par la Commission de l'administration publique, soit les organismes suivants :

- le Centre de la francophonie des Amériques;
- la Commission des services juridiques;
- le Fonds d'aide aux recours collectifs;
- l'Office des professions du Québec;
- l'Office Québec-Amériques pour la Jeunesse;
- le Tribunal administratif du Québec.

La discussion se poursuit.

Conformément à l'article 293.1 du Règlement, il est convenu d'effectuer, sous réserve de l'autorisation des leaders de chaque groupe parlementaire, un mandat de reddition de comptes concernant la Commission des services juridiques, et ce, afin d'examiner leur gestion administrative, leurs orientations et leurs activités. Il est également convenu de déléguer l'organisation de ce mandat au comité directeur de la Commission.

3. Impact de la réforme parlementaire

M. le secrétaire présente les modalités prévues aux articles 64.3 à 64.6 du Règlement permettant à la Commission de se saisir d'une pétition déposée à l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage.

À 14 h 04, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Bernard Drainville

YV/df

Québec, le 29 octobre 2009

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

Séance de travail

Le jeudi 29 octobre 2009

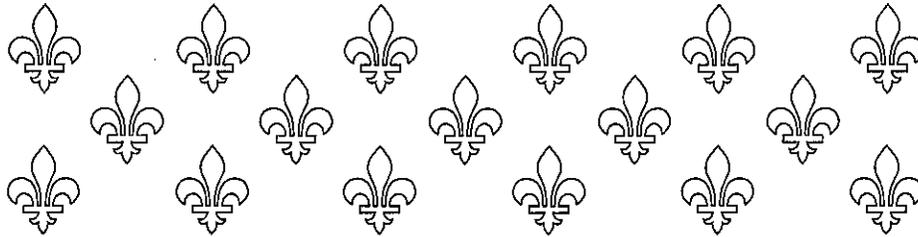
Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

de 13 heures à 14 h 30

Ordre du jour

1. Impacts de la réforme parlementaire
2. Audition du Protecteur du citoyen
3. Mandat de reddition de comptes
4. Divers

Québec, le 23 octobre 2009



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 septembre 2010

Préparer l'audition du Protecteur du citoyen

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 20 septembre 2010

Mandat : Préparer l'audition du Protecteur du citoyen

Membres présents :

- M. Drainville (Marie-Victorin), président
- M. Bachand (Arthabaska), vice-président

- M. Bergeron (Verchères) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
- M^{me} Bouillé (Iberville) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)
- M^{me} Doyer (Matapédia) en remplacement de M^{me} Beaudoin (Rosemont)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Grondin (Beauce-Nord) en remplacement de M^{me} Roy (Lotbinière)
- M. Kelley (Jacques-Cartier)
- M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

- M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
- M. Guillaume Fillion, conseiller politique, Service de recherche du Parti québécois
- M^{me} Catherine Guillemette, recherchiste, Service de recherche et des communications du Parti libéral du Québec
- M. Martin Plante, recherchiste, Service de recherche de l'Action démocratique du Québec

La Commission se réunit à la salle RC. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 43, M. Drainville (Marie-Victorin) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

Il est convenu de permettre à M. Fillion, M^{me} Guillemette et M. Plante d'assister à la séance.

M. le président rappelle que l'audition du Protecteur du citoyen portera sur le rapport annuel 2008-2009 ainsi que sur son rapport spécial sur la gestion de la crise de la listériose associée aux fromages québécois ainsi que sur son rapport spécial sur les services gouvernementaux destinés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement. Il est convenu que les questions touchant les procédures d'enquête sur les incidents impliquant des policiers ne seront pas abordées lors de cette audition.

M. le président mentionne que l'audition du Protecteur du citoyen sera d'une durée maximale de trois heures. La protectrice du citoyen, M^{me} Raymonde Saint-Germain, débutera par une courte présentation qui sera suivie d'une période d'échanges avec les membres de la Commission d'une durée d'au plus deux heures cinquante minutes. Les droits de parole seront d'environ vingt minutes par groupe parlementaire et seront donnés en alternance entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

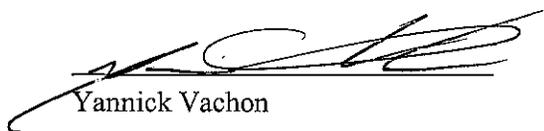
Il est convenu que les temps de parole seront répartis également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition. Les temps de parole des députés de l'opposition leur seront alloués de la manière suivante : 4/5 du temps d'échanges à l'opposition officielle et 1/5 du temps d'échanges au deuxième groupe d'opposition.

M. le président indique qu'à la suite de l'audition, la Commission se réunira brièvement en séance de travail afin de discuter des suites à donner à l'audition du Protecteur du citoyen.

Puisque M^{me} Doyer (Matapédia) doit quitter avant 15 heures et qu'elle souhaite questionner la protectrice du citoyen, il est convenu de lui permettre de débiter la période d'échanges.

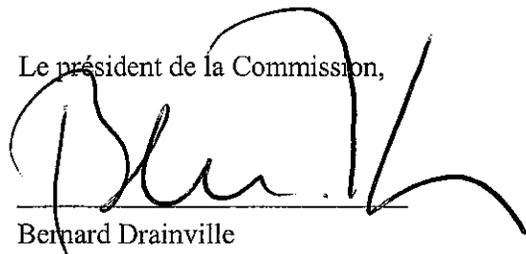
À 13 h 19, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de se réunir en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,



Yannick Vachon

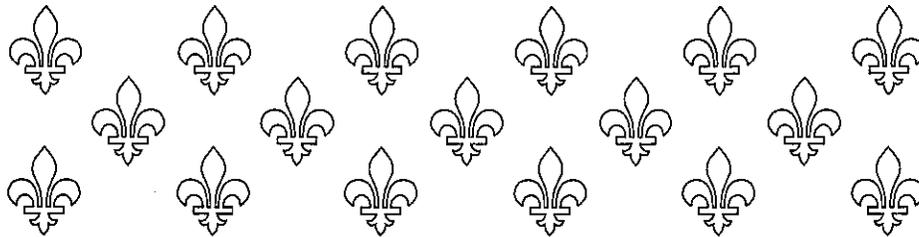
Le président de la Commission,



Bernard Drainville

YV/mlc

Québec, le 20 septembre 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 septembre 2010

Déterminer, le cas échéant, les suites à donner à l'audition du
Protecteur du citoyen

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 20 septembre 2010

Mandat : Déterminer, le cas échéant, les suites à donner à l'audition du Protecteur du citoyen

Membres présents :

M. Drainville (Marie-Victorin), président
M. Bachand (Arthabaska), vice-président

M. Bergeron (Verchères) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)
M^{me} Bouillé (Iberville) en remplacement de M^{me} Hivon (Joliette)
M^{me} Doyer (Matapédia) en remplacement de M^{me} Beaudoin (Rosemont)
M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Marsan (Robert-Baldwin)
M. Grondin (Beauce-Nord) en remplacement de M^{me} Roy (Lotbinière)
M. Kelley (Jacques-Cartier)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres personnes présentes :

M. David Boucher, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Marie José Fiset, attachée politique de M. Bergeron (Verchères)

La Commission se réunit à la salle RC. 171 de l'hôtel du Parlement.

À 17 h 10, M. Drainville (Marie-Victorin) déclare la séance ouverte.

M. le président rappelle l'objet de la séance.

Il est convenu de permettre à M^{me} Fiset d'assister à la séance.

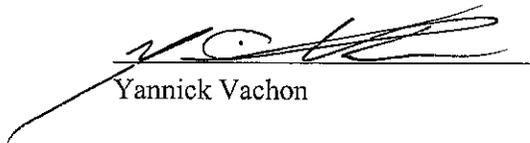
Une discussion s'engage sur l'opportunité de donner suite à l'audition du Protecteur du citoyen.

Il est convenu que le M. le secrétaire transmettra à la protectrice du citoyen les demandes de renseignements supplémentaires formulées par la Commission. Les membres ont jusqu'au mercredi 22 septembre 2010 pour transmettre leurs questions au secrétaire de la Commission.

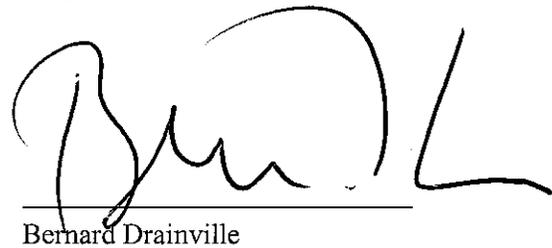
À 17 h 35, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Bernard Drainville

YV/mlc

Québec, le 20 septembre 2010